

## **Programme de haute performance (PHP) de la FCE**

### **PRÉAMBULE**

Étant donné que les critères de sélection de la version de 2005-2006 du PHP ne seront pas publiés avant la fin du mois de novembre, le comité de HP a décidé de publier dès maintenant les critères d'admissibilité au PHP. Ceci permettra à tous les escrimeurs qui souhaitent faire partie du PHP de mieux planifier la première partie de la saison.

Les critères d'admissibilité sont essentiellement les mêmes que pour la saison 2004-2005, à une exception près. En effet, la clause qui permettait à des tireurs d'être invités au PHP à la mi-saison a été modifiée. Cette modification a été apportée pour les motifs suivants :

- 1) Le nombre de compétitions internationales de sélection sera réduit à sept (7), et celles-ci seront très probablement concentrées sur les épreuves de la Coupe du monde et les Grand prix. Étant donné que la participation à ces compétitions se fait uniquement sur sélection entre les tireurs qui participent au PHP, cela signifie qu'il serait impossible à d'autres athlètes de se qualifier pour le PHP au cours de la saison.
- 2) Les épreuves du CNA constituent des étapes importantes pour le développement des athlètes. Par conséquent, afin d'inciter les tireurs en progression à y participer, il était important de leur accorder une certaine importance au sein du PHP, et de reconnaître les résultats significatifs qui y sont réalisés.
- 3) En général, les deux premières épreuves du CNA ont lieu après le CCS n°2 et avant le stage de sélection de HP.
- 4) Par conséquent, les deux premières épreuves du CNA ont été identifiées comme méthode de remplacement pour se qualifier au PHP, au cas où un(e) athlète ne serait pas parvenu(e) à se qualifier au sein du groupe de douze (12) escrimeurs après le CCS n°2.

### **3. Programme de haute performance (PHP) de la FCE**

#### **a) Admissibilité au PHP**

La demande d'inscription au PHP ne se fait que sur invitation. Pour être invité(e) à devenir membres du PHP, un(e) athlète doit :

- I. participer au CCS n°1 et au CCS n°2. Des exemptions peuvent être accordées aux membres de l'équipe nationale (ceux qui ont représenté le Canada au plus récents Jeux olympiques ou Championnat du monde) et à tout(e) athlète qui ne peut y participer à cause d'une blessure ou d'une maladie (au quel cas le DHP doit être avisé de ce fait par écrit avant la compétition et un certificat médical doit être fourni);

**ET**

- II. avoir réussi la norme de HP, A, B, S ou JrA au cours de la saison précédente;  
**OU BIEN**  
être classé(e) parmi les douze (12) premiers au classement d'admissibilité au PHP (CAPHP - voir la section b) après le CCS n°2.

#### **LA LISTE DES 12 TIREURS, ET DES 4 REMPLAÇANTS, INVITÉS À CHAQUE ARME SERA AFFICHÉE SUR LE SITE WEB DE LA FCE APRÈS LE CCS N°2)**

Toutefois, les athlètes peuvent également recevoir une invitation à devenir membre du PHP des trois manières expliquées ci-après. Des invitations supplémentaires seront envoyées à tous les tireurs qui :

- III. sont reconnus par Sport Canada à titre de bénéficiaire du soutien du PAA (brevet d'athlète blessé(e)) pendant le cycle de brevetage en cours. La date limite normale s'applique;
- IV. réussissent une «norme A» (obtenue en fonction de la force calculée de la compétition) à une des deux premières épreuves du «CNA de DIV1» (en décembre et en janvier), et ont satisfait au critère I ci-dessus. Ces athlètes doivent envoyer un dossier complet de candidature au PHP dans les dix (10) jours suivant réception de leur invitation.

Au cas où l'épreuve du CNA à laquelle le résultat a été obtenu n'aurait pas été désignée compétition internationale de sélection pour la saison en cours, ce résultat ne sera pris en compte qu'à titre d'épreuve qualificative pour le PHP. AUCUN POINT OU NORME ne sera alors attribué pour le classement de sélection.

- V. sont sélectionnés pour le Championnat du monde junior et cadet. Les athlètes qui sont sélectionnés pour ce Championnat doivent envoyer un dossier complet de candidature au PHP au plus tard le 10 février de la saison en cours.

**Seuls les tireurs qui sont acceptés au sein du PHP de la FCE apparaîtront dans le classement de sélection du PHP. Ce seront les seuls athlètes admissibles aux sélections internationales (projets de l'équipe nationale, épreuves de la Coupe du monde, Championnat du Commonwealth, Championnat du monde, Jeux mondiaux de la FISU, Jeux panaméricains et Jeux olympiques).**

## **b) Classement d'admissibilité au PHP (CAPHP)**

Le CAPHP servira à sélectionner les athlètes pour le PHP et il sera affiché (et mis à jour) sur le site Web de la FCE après chaque compétition. À chaque arme, les tireurs seront classés :

- I. premièrement en fonction de l'ID d'athlète obtenue au cours de la saison précédente, dans l'ordre suivant :  $HP > A > B > S > JA$ ;
- II. deuxièmement, en fonction du total de points amassé aux trois (3) compétitions indiquées ci-après, organisées au cours de la même année civile précédant la date de sélection au PHP;
  - 1) le Championnat canadien;
  - 2) le CCS n°1
  - 3) le CCS n°2

Les points obtenus à chacune des trois compétitions ci-dessus seront attribués selon la grille suivante :

Place	Points
1	15
2	12
3	9
5 à 8	6
9 à 12	3

## **Départage des ex-aequos**

Si deux athlètes ou davantage obtiennent le même total de points, ils seront départagés comme suit :

- 1) en fonction du meilleur résultat individuel, en terme de points. Si l'égalité persiste, ils seront départagés comme suit :
- 2) en fonction du meilleur résultat individuel en terme de place au CCS n°2. Si l'égalité persiste, ils seront départagés comme suit :
- 3) en fonction du meilleur résultat individuel en terme de place au CCS n°1.

## **c) Procédure de candidature au PHP**

Pour être acceptés au sein du PHP, les athlètes doivent :

- 1) être membres compétitifs en règle de la FCE pour la saison en cours;
- 2) acheter une licence de la FIE sur le site Web de la FCE au plus tard le 15 décembre de la saison en cours;
- 3) recevoir une invitation à devenir membre du PHP; et
- 4) soumettre un dossier complet de demande d'adhésion au PHP au plus tard le 15 décembre de la saison en cours. La trousse d'inscription est disponible sur le site Web de la FCE.

**Si un(e) athlète invité(e) ne soumet pas de dossier complet de demande d'adhésion au PHP avant la date limite, sa place sera attribuée au (à la) remplaçant(e) suivant(e). Les remplaçant(e)s doivent donc soumettre également un dossier de demande d'adhésion avant la date limite. Si le ou la remplaçant(e) en question n'est pas accepté(e) au sein du PHP, son dossier de candidature lui sera retourné.**

Les athlètes qui ont été acceptés au sein du PHP apparaîtront dans le classement de sélection de HP publié le 15 décembre ou après. Tous les tireurs qui seront invités au PHP pendant la saison seront ajoutés à cette liste au moment où ils seront acceptés.